

Invitation à une activité de formation continue



Titre : Le traitement du cancer de la prostate

No d'activité : 77238

Date : mardi le 13 avril 2021

Lieu : Domicile

Coordonnées : webinaire

Objectifs

MISE À JOUR EN CANCER DE LA PROSTATE

A la fin de cette présentation, le participant sera en mesure de:

- Reconnaître les indications du dépistage du cancer de la prostate;
- Classifier le cancer de la prostate afin d'évaluer son pronostic;
- Assurer le suivi conjoint des patients diagnostiqués d'un cancer de la prostate;
- Reconnaître les traitements offerts et leurs implications;
- Découvrir les nouvelles thérapies dans la prise en charge des cancers métastatiques et non métastatiques .

Président de séance : Dre Hélène Laporte

Horaire

2021-04-13	19:00	20:00	Conférence	Le traitement du cancer de la prostate	Dr Elie Kassouf, oncologue
------------	-------	-------	------------	--	-------------------------------

L'inscription à cette formation est obligatoire. Veuillez communiquer avec le secrétariat de l'AMOLL pour les modalités d'inscription : secretariat@amoll.org

L'Association des médecins omnipraticiens de Laurentides-Lanaudière, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 1.00 heure(s) d'activité de développement professionnel reconnue aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins du CMQ. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Janssen

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents).

Une procédure détaillée est mise à la disposition du participant en allant sur le portail:
<https://www.fmoq.org/formation/politiques/procedure-de-telechargement-des-attestations-ominipraticiens/>.